



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E204358

VALABLE JUSQU'AU 09/12/2025

ÉDITÉ LE 09/01/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 18/10/2021  
Forme juridique : SAS  
Capital : DEPUIS LE 18/10/2021  
5 000

Raison sociale : AVENIR BOIS CREATION

307 AVENUE DES EMBRUSCALLES  
34270 CLARET

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC MONTPELLIER

Siret : 904 904 802 00017

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 9516870-001

Assurance Responsabilité Travaux :  
SMABTP 1244000

Assurance Responsabilité Civile :  
SMABTP 1244000

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2023

Téléphone : 06 60 49 15 72

Portable : 06 60 49 15 72

Fax :

Site Internet : abc34.org

E-mail : avenir.bois.creation@abc34.org

Responsabilité légale :  
PROST FRANCOIS, JEAN PRÉSIDENT

Effectif moyen : 2

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code      | Qualification(s) en cours de validité            | * Date d'attribution |
|-----------|--------------------------------------------------|----------------------|
| 3113 PROB | Tuiles canal (Technicité supérieure) Mention RGE | 10/12/2024           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Fenêtres de toit                                                       | 10/12/2024         |
| o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 10/12/2024         |
| o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur       | 10/12/2024         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE MONTPELLIER  
61 RUE JACQUES FOURoux  
2E ETAGE  
34070 MONTPELLIER

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.